

N° 439

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

Enregistré à la Présidence du Sénat le 2 mars 2016

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

*au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (1)
sur la **mission de la commission effectuée au Maroc du 19 au 24 avril 2015,***

Par Mme Catherine MORIN-DESAILLY, MM. Dominique BAILLY, René DANESI,
Mme Nicole DURANTON, M. Louis DUVERNOIS, Mme Mireille JOUVE et
M. Claude KERN,

Sénateurs.

(1) *Cette commission est composée de : Mme Catherine Morin-Desailly, présidente ; MM. Jean-Claude Carle, David Assouline, Mmes Corinne Bouchoux, Marie-Annick Duchêne, M. Louis Duvernois, Mmes Brigitte Gonthier-Maurin, Françoise Laborde, Claudine Lepage, M. Jacques-Bernard Magner, Mme Colette Mélot, vice-présidents ; Mmes Françoise Férat, Dominique Gillot, M. Jacques Groperrin, Mme Sylvie Robert, M. Michel Savin, secrétaires ; MM. Patrick Abate, Pascal Allizard, Maurice Antiste, Dominique Bailly, Mmes Marie-Christine Blandin, Maryvonne Blondin, MM. Philippe Bonnacarrère, Gilbert Bouchet, Jean-Louis Carrère, Mme Françoise Cartron, M. Joseph Castelli, Mme Anne Chain-Larché, MM. François Commeinhes, René Danesi, Alain Dufaut, Jean-Léonce Dupont, Mme Nicole Duranton, MM. Jean-Claude Frécon, Jean-Claude Gaudin, Mme Samia Ghali, M. Loïc Hervé, Mmes Christiane Hummel, Mireille Jouve, MM. Guy-Dominique Kennel, Claude Kern, Pierre Laurent, Jean-Pierre Leleux, Mme Vivette Lopez, MM. Jean-Jacques Lozach, Jean-Claude Luche, Christian Manable, Mmes Danielle Michel, Marie-Pierre Monier, MM. Philippe Nachbar, Jean-Jacques Panunzi, Daniel Percheron, Mme Christine Prunaud, MM. Stéphane Ravier, Bruno Retailleau, Abdourahamane Soilihi, Hilarion Vendegou.*

SOMMAIRE

| | <u>Pages</u> |
|---|--------------|
| AVANT PROPOS..... | 5 |
| I. LE MAROC PAYS STRATÉGIQUE EN MUTATION | 7 |
| A. UN VENT DE RÉFORME DANS UN PAYS AU CŒUR DES ENJEUX CONTEMPORAINS..... | 7 |
| 1. <i>Un pays stratégique</i> | 7 |
| 2. <i>Un État de droit qui avance</i> | 8 |
| B. LE DÉFI DE LA DÉMOGRAPHIE | 9 |
| 1. <i>Une population jeune dont la scolarisation constitue une priorité</i> | 9 |
| 2. <i>Un enseignement supérieur en fort développement</i> | 10 |
| 3. <i>Un réseau d'enseignement du français sous pression</i> | 11 |
| C. LES LIBERTÉS PUBLIQUES À L'HEURE DU CHANGEMENT | 13 |
| 1. <i>Un nouveau cadre pour l'exercice de la liberté de la presse</i> | 13 |
| 2. <i>L'indépendance de la communication audiovisuelle en marche</i> | 14 |
| 3. <i>La formation des journalistes</i> | 15 |
| II. UNE COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE EN RENOUVEAU | 16 |
| A. LA PLACE DU FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE EN QUESTION | 16 |
| 1. <i>Le français réhabilité</i> | 16 |
| 2. <i>Le français menacé ?</i> | 19 |
| B. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : L'OBJECTIF DE L'EXCELLENCE..... | 20 |
| 1. <i>Des relations déjà fortes</i> | 20 |
| 2. <i>Un nouveau partenariat</i> | 21 |
| C. UNE COOPÉRATION CULTURELLE EN MOUVEMENT | 24 |
| 1. <i>Le premier réseau culturel français à l'étranger</i> | 24 |
| 2. <i>De nouvelles formes de coopération</i> | 25 |
| CONCLUSION | 27 |
| EXAMEN EN COMMISSION..... | 29 |
| ANNEXES | 35 |
| • <i>Article Le Matin</i> | 35 |
| • <i>Données générales sur le Maroc</i> | 37 |
| • <i>Carte du Maroc</i> | 39 |
| • <i>Programme de la mission</i> | 41 |

Mesdames, Messieurs,

Une délégation de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication s'est rendue au Maroc, du 19 au 24 avril 2015.

Pour la commission, cette mission constituait une première aussi bien en Afrique que dans le monde arabe. Elle intervenait dans le contexte particulier de la brouille entre nos deux pays, suite à plusieurs incidents d'ordre juridique. Quelques jours après le deuxième forum interparlementaire France-Maroc, à Paris et en Normandie, l'intention était de marquer une nouvelle étape des relations entre nos deux pays.

Le choix du Maroc était fondé sur la profondeur et la qualité des relations bilatérales et le fait que le Maroc constitue le premier pays par le nombre des étudiants étrangers accueillis en France ; il représente le premier réseau d'enseignement français ainsi que le premier réseau culturel français à l'étranger. Il s'appuyait aussi sur la volonté d'observer les changements à l'œuvre au Maroc, dans les domaines de compétence de la commission, principalement l'éducation et la formation, aussi bien dans les modalités d'enseignement du français au sein du système éducatif marocain, de coopération entre établissements d'enseignement supérieur français et marocains. Elle portait également sur les questions des politiques publiques dans le secteur de la communication. À ce titre, la mission a permis d'apprécier les changements à l'œuvre au Maroc depuis l'adoption d'une nouvelle Constitution, en 2011.

Ce choix était également justifié par l'antériorité des relations culturelles entre les deux pays, dont la qualité et l'intensité se sont trouvées renforcées à l'occasion de la saison culturelle France-Maroc, lancée le 10 mars 2015 autour de la thématique, « Un monde à inventer ». En France, la culture marocaine a été mise à l'honneur, notamment au Louvre, avec l'exposition consacrée au Maroc médiéval, ensuite présentée au musée Mohammed VI de Rabat et à l'Institut du monde arabe, avec une présentation permettant de découvrir la scène artistique marocaine contemporaine.

À Rabat, comme à Casablanca et Marrakech, les membres de la délégation ont pu mesurer l'ampleur des bouleversements accomplis ou en cours dans ce pays à l'importance stratégique croissante, au carrefour du monde arabe et méditerranéen, aux portes du Sahel et de l'Europe. Ils ont été frappés de la liberté de ton et de la franchise avec laquelle leurs interlocuteurs marocains ont abordé les questions de fond auxquelles est confronté le Maroc, en particulier comment concilier la prise en compte des changements qu'entraîne le processus démocratique avec la préservation d'une culture et d'une identité fortes.

Même s'il se pose en des termes différents, le défi que représente, au Maroc comme en France, l'intégration des jeunes dans la sphère économique et sociale afin de parvenir à une véritable inclusion montre combien nos deux pays, au-delà de leurs réalités propres, peuvent chacun s'enrichir de l'expérience de l'autre pour faire face aux réalités du monde contemporain.

I. LE MAROC PAYS STRATÉGIQUE EN MUTATION

Les échanges que la délégation de la commission a pu avoir, notamment lors des entretiens qu'ont bien voulu lui accorder les présidents des deux assemblées composant le Parlement du Maroc – M. Rachid Talbi Alami, président de la chambre des représentants, et M. Mohamed Cheikh Biadillah, président de la chambre des conseillers – ainsi que le président du groupe d'amitié Maroc-France, M. Abderrahim Atmoun, l'ont fortement impressionnée. Toutes les questions ont été abordées avec franchise et sans détour, le contexte international, les défis du monde contemporain, notamment pour la jeunesse, les enjeux de la position stratégique du pays.

A. UN VENT DE RÉFORME DANS UN PAYS AU CŒUR DES ENJEUX CONTEMPORAINS

1. Un pays stratégique

Les préoccupations exprimées au cours de l'entretien rejoignaient celles émises lors du deuxième forum parlementaire franco-marocain en matière de lutte contre le terrorisme qui s'est tenu à Paris quelques jours avant le déplacement de la commission¹.

Au-delà, c'est la variété des sujets d'intérêts communs et la convergence des approches qui a frappé la délégation, qu'il s'agisse de l'attachement des deux pays à la stabilité et au développement du continent africain ou de la volonté de participer pleinement à la lutte contre le changement climatique, d'autant qu'après la conférence sur le climat (dite COP21) tenue à Paris en décembre, c'est au Maroc qu'il revient d'assurer la présidence de la conférence qui suivra (COP22).

En matière de lutte contre le terrorisme, sujet global d'inquiétude, le Maroc a, s'agissant de la formation, choisi de promouvoir une voie originale et porteuse d'avenir – la formation d'imams et de prédicatrices.

L'Institut de formation des imams et prédicatrices de Rabat, inauguré en mars 2015, accueille près de 700 étudiants. Il a pour objectif d'« enseigner aux nouvelles générations d'imams et de mourchidates [prédicatrices] les valeurs de l'islam du juste milieu en vue de prémunir le Maroc contre les velléités de l'extrémisme ». Au-delà, comme le souligne Ruth Grosrichard, professeure agrégée de langue arabe et de civilisation arabo-islamique à Sciences Po Paris, cet institut témoigne d'« une volonté de préserver "la sécurité spirituelle du Maroc" qui trouve des prolongements en Afrique subsaharienne, d'où est originaire la majorité des inscrits, ainsi qu'en France ».²

¹ Cf. Doc. Sénat n° CR 2015-01.

² Le Monde du 20 janvier 2016.

De fait, en 2014 et 2015, sur les 697 étudiants et étudiantes inscrits, l'institut comptait 447 étrangers, venant principalement d'Afrique subsaharienne (112 du Mali, 100 de Guinée-Conakry et autant de Côte d'Ivoire), mais aussi 23 Français, envoyés à l'initiative de l'Union des mosquées de France.

Cette politique de formation s'est concrétisée par la signature d'un accord pour la formation d'imams français au Maroc, lors de la visite qu'y a effectuée le Président de la République, les 19 et 20 septembre 2015. Elle illustre la volonté du Maroc de se doter d'instruments non violents de lutte contre la radicalisation et au-delà, par cette diplomatie du rayonnement religieux, de constituer un pont entre l'Europe et l'Afrique, qui lui conférerait déjà pour partie le « statut avancé » obtenu par le Maroc dans le contexte de l'intensification de ses relations avec l'Union européenne, le 13 octobre 2008.

* * *

*

Les interlocuteurs de la délégation ont évoqué la place du Maroc après le printemps arabe, au sein d'un ensemble régional élargi au Sahel. Ils ont souligné que le pays ne constituait plus un simple lieu de transit vers l'Europe mais un pays d'émigration. Ils ont également fait part à la délégation de leurs préoccupations en matière de sécurité.

2. Un État de droit qui avance

Comme le soulignait le compte rendu du déplacement effectué par une délégation du groupe interparlementaire d'amitié France-Maroc dans ce pays du 1^{er} au 5 mai 2013¹, « *les réformes engagées au Maroc, à travers notamment l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2011, ont permis de répondre à beaucoup d'aspirations populaires exprimées dans le pays dans le contexte des printemps arabes* ». Une délégation de la commission des affaires européennes dressait le même constat à l'occasion d'une mission sur la politique méditerranéenne de l'Union européenne après le printemps arabe².

Dès avant, particulièrement emblématique, un nouveau code de la famille (*Mondawana*) avait été adopté en décembre 2004, qui, comme le rappelle son préambule, résulte de la volonté du Roi Mohammed VI de placer « *la promotion des droits de l'Homme au centre du projet sociétal démocratique et moderne. Ce projet se propose notamment de rendre justice à la femme, de protéger les droits de l'enfant et de préserver la dignité de l'homme, tout en demeurant fidèle aux desseins de tolérance de l'Islam en matière de justice, d'égalité, de solidarité, d'effort jurisprudentiel (Ijtihad) et d'ouverture sur l'esprit de l'époque et les exigences du développement et du progrès* ».

¹ Doc. Sénat n° GA 107 - Juin 2013.

² Doc. Sénat n° 100 - Octobre 2013.

À cette réforme fondamentale ont succédé plusieurs évolutions relatives aux libertés publiques, dont plusieurs directement liées aux domaines de compétence de la commission – presse et communication.

B. LE DÉFI DE LA DÉMOGRAPHIE

1. Une population jeune dont la scolarisation constitue une priorité

De seulement 3,4 millions d'habitants en 1921, la population du Maroc est passée à 7,7 millions d'habitants en 1952. En 1960, elle atteignait 11,6 millions d'habitants et dépasse aujourd'hui les 33 millions.

Si plusieurs caractères propres à cette population ont fortement évolués depuis l'indépendance, notamment en raison d'un fort mouvement d'exode rural, un élément s'est perpétué au fil du temps : la jeunesse de la population, puisque la part des moins de 15 ans représente encore 30 % du total.

Dans ces conditions, la question éducative et la scolarisation de tous a représenté et représente encore un défi pour les gouvernements successifs. Le taux d'alphabétisation n'atteint guère plus de 56 % ; les chiffres pour les 15-24 ans, soit 84 %, soulignant néanmoins l'ampleur des efforts accomplis depuis 1960.

De fait, de 38 % en 1960, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé à plus de 71 % en 1999 et atteint désormais 99,5 %. Certes, comme le soulignent certains observateurs « *le système éducatif marocain n'arrive pas à atteindre tous les enfants scolarisables. Des élèves abandonnent en cours de scolarité, d'autres redoublent et accumulent des retards, l'offre d'éducation se traduit par des cycles incomplets (collégial et qualifiant). Sans oublier les disparités de l'offre entre zones rurales et urbaines, entre garçons et filles* »¹.

Entre l'adoption de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation (CNEF), en 1999, et la mise en œuvre d'un Plan d'Urgence pour les années 2009-2012, la politique éducative a pourtant clairement fait l'objet d'une priorité nationale. Si l'on en croit un article publié dans *Le Matin* le 24 avril 2015, le ministre de l'éducation nationale aurait déclaré en conférence de presse que « *l'école publique marocaine a touché le fond puisque 76 % des élèves ne savent ni lire ni écrire après quatre années passées au primaire, la majorité des élèves entre 6 et 11 ans n'ont pas acquis les bonnes bases de lecture, d'écriture, de calcul... D'après le ministre, le nouveau projet éducatif doit permettre de transformer l'école marocaine pour offrir équitablement à tous les citoyens une éducation et une formation de qualité, fondées sur les valeurs et les principes suprêmes du pays et pouvant leur permettre de se préparer pour l'avenir, de*

¹ Source : Youssef Nait Belaid, *École, famille et ruralité Les enjeux de la scolarisation et de la déscolarisation*, octobre 2014.

s'épanouir, de prendre part activement à la construction du capital humain dont a besoin le pays... ».

La vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine a été présentée le 21 mai 2015. Couvrant les années 2015 à 2030, elle est fondée sur une approche participative et de concertation et ambitionne l'édification d'une école nouvelle qui sera l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous, et l'école de l'intégration de l'individu et du progrès social, a indiqué Omar Azziman, président du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de la recherche scientifique. Au nom de l'équité, l'enseignement préscolaire sera généralisé et une discrimination positive sera instituée au bénéfice de l'école rurale.

Pour assurer une école de qualité pour tous, la vision stratégique estime nécessaire de repenser la formation et la qualification des métiers de l'enseignement, défi que les responsables rencontrés ont clairement identifié. Elle traduit également une volonté de reconsidérer les méthodes pédagogiques, de revisiter les programmes, de clarifier les choix linguistiques, de mettre en place une nouvelle gouvernance et de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation.

2. Un enseignement supérieur en fort développement

Plus encore que l'éducation nationale, l'enseignement supérieur connaît une expansion très rapide. De 292 770 à la rentrée 2007, le nombre des étudiants est passé à 541 027 à la rentrée 2012 et atteindrait aujourd'hui le chiffre de 700 000. L'accroissement du nombre des nouveaux inscrits est encore plus fort : il fait plus que doubler entre 2007 et 2012 (192 136 contre 82 855) !

Comme l'a souligné le ministre de l'enseignement supérieur, M. Lahcen Daoudi, au cours de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, cet accroissement pose d'inévitables problèmes de capacité d'accueil et de montée en puissance du corps enseignant. Ainsi, les effectifs des enseignants permanents évoluent très peu ; en cinq ans, ils passent de 10 103 à 11 963. Pour faire face à cet afflux, l'âge de départ à la retraite des enseignants chercheurs est fixé à 71 ans.

Cette massification de l'enseignement supérieur est évidemment bénéfique sur le plan de l'élévation du niveau de formation, d'autant que les filles représentent près de la moitié des étudiants, témoignant de ce que la femme marocaine, pour reprendre l'expression du ministre, « *est en train d'arracher ses droits* ». Mais elle pose inévitablement la question de l'accès au marché du travail des jeunes diplômés, surtout dans les filières littéraires et en droit, sachant par ailleurs que la proportion de bacheliers littéraires s'accroît par rapport aux bacheliers scientifiques.

En matière de politique publique, l'objectif poursuivi par les autorités est d'améliorer l'offre, préférée à se tourner vers l'étranger et la France en particulier, ne serait-ce que pour des raisons d'égalité d'accès aux études.

3. Un réseau d'enseignement du français sous pression

Après le Liban, le réseau de l'enseignement français au Maroc est aujourd'hui le premier au monde par le nombre d'établissements et d'élèves scolarisés : 32 000 élèves dans 36 établissements. Ceux-ci se répartissent entre gestion directe par l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et établissements partenaires.

La délégation a eu la grande chance de visiter trois d'entre eux, lui permettant ainsi de mieux appréhender la diversité des situations : le **lycée Lyautey de Casablanca**, avec près de 3 500 élèves constitue un des établissements les plus importants de toute l'éducation nationale ; récemment ouvert, le **groupe scolaire Jacques Majorelle de Marrakech** accueille plus de 600 élèves, dont quelques Français, et constitue un établissement partenaire, géré par la Mission laïque française.¹ La délégation a également passé une matinée à l'**école primaire Narcisse Leven**, qui compte environ 200 élèves dont un tiers de Français, et dépend de l'Alliance israélite universelle. Temps fort de sa mission, cette visite au cœur d'un établissement sans équivalent dans le monde arabe a vivement ému la délégation en ce qu'elle témoignait de la possibilité du vivre ensemble d'enfants issus de communautés religieuses éloignées par l'histoire.

Au-delà des spécificités de chacun, la délégation a pu constater la grande qualité et la variété des enseignements dispensés (jusqu'à quatre langues vivantes - français, arabe, hébreu et anglais - en fin de primaire à l'école Narcisse Leven).

¹ Au Maroc, la Mlf est implantée depuis 1996 sous le sigle Office scolaire et universitaire international (OSUI).

L'école Narcisse Leven de Casablanca



Le financement des établissements est réparti en deux parts égales entre l'État et les familles, même si la part à la charge des familles s'accroît progressivement. Au demeurant, celle-ci reste une exception au sein du réseau de l'enseignement français à l'étranger, où elle avoisine plutôt les deux tiers du financement.

Ce réseau d'établissements emploie deux mille personnes environ, dont un millier de titulaires du ministère de l'éducation nationale et autant de personnels recrutés localement (dont 76 seulement avec le statut d'expatrié).

Compte tenu de la très forte demande des familles marocaines et malgré le montant de l'écolage qui constitue un obstacle pour beaucoup d'entre elles, la France n'éprouverait aucune difficulté à « remplir » des établissements supplémentaires si elle faisait le choix d'en ouvrir. Mais outre le coût d'une telle politique, l'enseignement français au Maroc n'a nullement vocation à se substituer à l'enseignement public marocain, qui doit poursuivre son propre développement. C'est pourquoi la pression à l'inscription au sein des établissements existants se fait chaque année plus forte, justifiant qu'un système de tirage au sort ait été mis en place afin d'éviter toute forme de pression.

Au contraire, le pôle francophone de l'école Ibn Arroumi de Casablanca montre les apports importants que représente l'apprentissage du français dès le plus jeune âge, au sein de l'enseignement marocain lui-même. Ce résultat remarquable du projet de coopération linguistique et éducative que l'Institut français du Maroc mène depuis 2011 avec trois écoles de l'ancienne Médina de Casablanca doit être souligné, en partenariat avec le ministère marocain de l'éducation nationale et la fondation Sqala. Ce beau projet concerne 26 professeurs de français et 1 645 élèves et contribue ainsi

au rayonnement du français et à l'égalité des chances, en favorisant l'accès à la lecture et au multimédia des élèves.

C. LES LIBERTÉS PUBLIQUES À L'HEURE DU CHANGEMENT

Depuis 2011, au lendemain des printemps arabes, le Maroc s'est engagé plus à même dans une politique de renouveau des institutions. La Constitution reconnaît les fondements historiques multiples du Royaume et accorde une place à l'exercice des libertés individuelles. À ce titre, la communication dispose désormais d'un cadre légal rénové, qui tend à se rapprocher des standards démocratiques, aux dires mêmes des personnalités officielles rencontrées par la délégation.

Trois chantiers principaux sont ouverts :

- la réforme du cadre légal de l'exercice de la profession de journaliste ;
- la mise en place de règles permettant de garantir l'indépendance de l'audiovisuel public ;
- la mise en œuvre d'une véritable filière de formation des journalistes.

1. Un nouveau cadre pour l'exercice de la liberté de la presse

La réforme du cadre légal de l'exercice de la profession de journaliste passe d'abord par l'élaboration d'un nouveau code de la presse et de l'édition. Le code actuel datant de 2002, l'élaboration d'un nouveau code permettra de donner un cadre légal à la presse électronique. Telle que présentée par M. Mustapha Khalfi, ministre de la communication lors de l'entretien qu'il a accordé à la délégation, elle aura surtout pour objet d'élargir le champ d'exercice de la liberté d'expression, en allant dans le sens de sa dépénalisation.¹

Dans un exposé sur les nouveautés de la réforme du code de la presse et de l'édition, devant la Commission de l'éducation, de la culture et de la communication à la Chambre des représentants, le 19 avril 2013, M. Khalfi avait déjà indiqué que « *le projet ambitionne de regrouper l'ensemble des lois en un seul Code moderne et démocratique, de consolider les garanties des libertés de presse, en droite ligne des dispositions constitutionnelles et des engagements internationaux du Royaume et d'abolir les peines privatives de liberté, tout en les substituant par la responsabilité sociale et la réparation civile, via des amendes appropriées* ».

¹ La liberté d'expression est actuellement régie par 24 articles du code pénal.

La réforme du code de la presse permettra également la mise en place du conseil national de la presse prévu par la Constitution de 2011. Cet organisme indépendant aura notamment pour mission de délivrer la carte de presse, alors que cette tâche est actuellement du ressort du ministère de la communication lui-même.

2. L'indépendance de la communication audiovisuelle en marche

La réforme du paysage audiovisuel traduit la volonté du Maroc de développer l'option démocratique à travers la consécration du pluralisme, la consolidation des fondements de l'État de droit et des institutions et la garantie de l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion, dans un esprit de responsabilité.

La création de la **Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca)**, en 2002, la suppression du monopole de l'État en matière de radio et de télévision et la promulgation de la loi relative à la communication audiovisuelle constituent autant de jalons visant à moderniser le secteur public audiovisuel, à favoriser la création d'entreprises privées de radio et de télévision dans un cadre normatif et institutionnel clair et réfléchi, et de consacrer ainsi, dans les faits, la double liberté de communication et d'entreprise, à travers une libéralisation régulée par une autorité administrative indépendante.

Placée sous la protection tutélaire du Roi, la **Haca** a pour mission première de veiller au respect des principes du pluralisme, de la diversité et de la liberté d'expression dans le secteur de la communication audiovisuelle, « *dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume* ». Telle que présentée sur son site même, la haute autorité « *se veut neutre, impartiale et d'autorité morale, technique et juridique* ».

Le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle, instance délibérante de la **Haca**, comprend neuf membres, dont cinq sont nommés par le Roi (dont le président), deux membres par le Premier ministre et un membre par le président de chacune des assemblées composant le Parlement marocain. Il est investi « *de missions d'avis et de proposition, de régulation, de réglementation, de contrôle et de sanction* ».

Faire respecter l'interdiction de toute discrimination explicite ou implicite, notamment à l'égard des femmes, constitue une de ces missions. Elle s'inscrit dans le cadre général du programme mis en œuvre par le gouvernement, dont le financement est assuré par l'Union européenne, relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias.

Votre commission s'est longuement entretenue avec la **présidente Amina Lemrini El Ouahabi**, ancienne opposante au régime du Roi Hassan II. Celle-ci a souligné les évolutions positives considérant que l'appui à la transition démocratique, dont l'action de la Haca est un

exemple, doit constituer un des axes d'une coopération renouvelée entre la France et le Maroc.

3. La formation des journalistes

Comme partout dans le monde, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, qu'on les désigne sous le terme de numérique ou de digital, connaissent une expansion très rapide au Maroc.

En 2012, deux millions de Marocains disposaient d'un accès à internet et dix millions en 2014. Aujourd'hui, 70 % de la population l'utilise.

Le développement des médias numériques, les modifications induites par la Constitution de 2011 et l'élargissement de l'offre audiovisuelle¹ ont placé la question de la formation - initiale comme continue - des journalistes parmi les chantiers prioritaires. L'offre de formation est diversifiée : 12 universités ont développé des programmes, qui s'ajoutent aux cursus assurés par l'**Institut supérieur des métiers de l'audiovisuel et du cinéma (ISMAC)** et de l'**Institut supérieur de l'information et de la communication (ISIC)**. Seule école publique de journalisme au Maroc, l'ISIC forme une cinquantaine de professionnels chaque année. À l'issue de leur scolarité, ceux-ci s'insèrent semble-t-il facilement sur le marché du travail.

Lors de sa visite, la délégation a été frappée par le fait que l'assistance était exclusivement féminine, à l'exception de deux étudiants originaires d'Afrique subsaharienne. Leur présence illustre la volonté du Maroc de constituer un pôle africain de compétences. Cette orientation, qui se traduit également par la forte proportion d'étudiants originaires du Sahel au sein de l'**université euro-méditerranéenne de Fès**, représente un intérêt économique évident car le coût des études au Maroc est moins élevé qu'une formation assurée en France. En outre, elle renforce un modèle francophone à l'échelle africaine. Plus globalement, comme l'a souligné un interlocuteur de la mission, de manière très imagée, si l'Afrique s'éloigne de l'Europe, « *cela coûte moins cher de larguer la science que de larguer des bombes* ». Autrement dit, la francophonie, loin de consister à entretenir la nostalgie d'un passé révolu, doit être vécue comme un espace géopolitique, dont le Maroc pourrait être le fer de lance en Afrique.

¹ Selon la présidente de la Haca, 1 200 chaînes gratuites en arabe seraient disponibles via le satellite.

II. UNE COOPÉRATION ÉDUCATIVE ET CULTURELLE EN RENOUVEAU

Pays avec lequel les relations sont à la fois fortes et anciennes, le Maroc représente, du point de vue de la coopération éducative et culturelle, deux enjeux :

- en tant que pays francophone et de par sa position géographique, il peut jouer un rôle décisif entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne ;

- le Maroc tend à devenir une véritable plateforme en Afrique en matière de formation universitaire et entend contribuer ainsi à la formation des élites subsahariennes. Telle a d'ailleurs été la volonté exprimée par plusieurs interlocuteurs de la délégation, le ministre de l'enseignement supérieur, qui a parlé de l'ambition d'un véritable hub, ou encore la directrice de l'École centrale de Casablanca, Ghita Lahlou, qui a souligné le besoin de former une élite propre à relever les défis de demain.

A. LA PLACE DU FRANÇAIS DANS L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE EN QUESTION

1. Le français réhabilité

Si les élèves apprennent le français dès la deuxième année de l'école primaire, de l'aveu des responsables rencontrés par la délégation, à la fin du cursus scolaire, après douze années d'études, la majorité d'entre eux ne possèdent qu'un niveau très faible. Pourtant, c'est en français que continuent d'être enseignées les matières scientifiques dans l'enseignement supérieur.

Afin de répondre aux graves difficultés de l'enseignement, le gouvernement marocain a décidé de mettre en place des sections internationales du baccalauréat marocain, afin de préparer les élèves à accéder à l'enseignement supérieur et de faciliter leur insertion dans une économie en transition. Ces sections ne modifient pas la teneur des programmes de renforcement de l'enseignement des langues étrangères ; elles prévoient l'utilisation progressive de la langue étrangère pour l'enseignement de certaines matières. Ainsi, les élèves marocains peuvent obtenir le baccalauréat national marocain avec la mention section internationale -option français, anglais ou espagnol.

Dans son édition du 2 avril 2014, l'hebdomadaire *Jeune Afrique* consacrait un article aux sections internationales au sein de l'éducation nationale marocaine. Titré « *Maroc : bac français toi-même !* », celui-ci décrivait « *l'une des nouveautés de la rentrée 2013* » : « *Pour la première fois, six lycées (Agadir, Casablanca, El-Jadida, Marrakech, Meknès, Tanger) expérimentent la section internationale option français pour le baccalauréat. Concrètement, il s'agit*

de proposer aux futurs bacheliers un enseignement bilingue pour les matières principales, y compris scientifiques ».

Comme le soulignait Vincent Peillon, ministre de l'éducation nationale, lors de sa visite au Maroc, les 17 et 18 février 2014, *« ces sections bilingues n'ont aucunement pour objet de remettre en cause la place de l'arabe, qui a bien évidemment vocation à demeurer la langue principale d'enseignement. Elles visent plutôt à répondre à une demande forte exprimée par de nombreuses familles marocaines en faveur du renforcement de l'enseignement du français. Elles accompagnent l'ouverture internationale du Maroc et permettront sans nul doute d'améliorer les performances linguistiques et académiques de leurs élèves, de mieux préparer ceux qui s'orientent vers les filières universitaires francophones et de contribuer à revaloriser un enseignement public qui comme chacun sait est en proie à une forte concurrence de la part du privé »*.¹

L'expérience a été étendue, à la rentrée 2014, à au moins un lycée qualifiant public situé dans chacune des académies régionales d'éducation et de formation que compte le Maroc. 200 sections internationales francophones existent désormais, pour 2 hispanophones et 2 anglophones, de création plus récente.

Cette politique ouvre de nouvelles perspectives à la coopération éducative entre nos deux pays. Il serait en effet dommage que la volonté que manifestent les autorités marocaines soit freinée par l'absence d'enseignants de qualité. Sans avoir pour objectif de parvenir à l'obtention du label France éducation², cette coopération renouvelée permettra à la fois d'asseoir la position du français et de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement français, y compris à l'issue de classes préparatoires au sein des lycées marocains, comme la délégation a pu le découvrir au **lycée Moulay Youssef de Rabat**.

Elle contribue aussi à desserrer l'étau qui s'exerce sur le réseau de l'enseignement français au Maroc, à la fois jugé trop élitiste par beaucoup en raison du montant des frais de scolarité à la charge des familles et par fonction limité dans son importance car ne pouvant ni ne devant jouer une mission de substitution à un enseignement marocain de haut niveau.

¹ Entretien au journal L'économiste, 17 février 2014.

² Créé en 2012 dans le cadre du Plan de développement de l'enseignement français à l'étranger conçu par le ministère des Affaires étrangères et du Développement international en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce dispositif permet d'identifier, de reconnaître et de promouvoir les établissements scolaires étrangers d'excellence à programmes nationaux qui contribuent au développement de la langue française et de la culture francophone.

La mise en place des sections internationales francophones : l'exemple du lycée Moulay Youssef (Rabat)

Créé en 1916, le lycée Moulay Youssef constitue un des établissements les plus anciens du Maroc. Établissement d'élite depuis longtemps, il comporte actuellement deux sections internationales, qui comptent 74 élèves au total, dont trois quarts de filles. L'horaire de français langue étrangère est renforcé ; il s'élève à 4 heures, auxquelles s'ajoutent 2 heures d'expression orale. En outre, les mathématiques, la physique et les sciences de la vie et de la terre sont enseignées en français.

Les élèves sont sélectionnés avant l'entrée en 2^{de}.

A la rentrée 2015, sur les sept classes de tronc commun, le lycée comptera quatre sections internationales.

Aux yeux de l'équipe de direction du lycée, ce système constitue à peu près un retour aux modalités d'enseignement des années 1980.

Les difficultés de mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accès aux études supérieures sont de deux ordres :

- le manque d'enseignants francophones, conséquence de la politique d'arabisation ;
- l'absence de manuels scolaires en français assurant les programmes marocains. En français, faute de manuels récents, les élèves travaillent essentiellement sur des œuvres. En sciences, les professeurs sont conduits à « traduire » les manuels en arabe.

Le lycée comporte également des classes préparatoires aux grandes écoles françaises, qui accueillent 470 élèves. Ceux-ci sont recrutés dans tout le Maroc. Leur réussite aux concours d'accès aux grandes écoles d'ingénieurs françaises souligne combien la grande majorité des reçus proviennent des lycées marocains et non des lycées français implantés au Maroc. Le lycée vient d'ailleurs de signer une convention avec l'École Polytechnique de Paris.

Cours de physique dans la section internationale du lycée Abou Abbas Sebti (Marrakech)



2. Le français menacé ?

Comme l'ont souligné plusieurs interlocuteurs de la délégation, des voix s'élèvent, au sein de l'opinion, contre la francophonie. Celle-ci constitue évidemment une force politique, culturelle et économique et partager une même vision de plusieurs enjeux du monde contemporain renforce la position des deux parties. Mais le français, par l'histoire de son implantation au Maroc et de son enseignement, apparaît à l'opinion très lié à une élite. Après les printemps arabes, une opposition à toutes les valeurs qu'elle véhicule s'est faite jour, y compris contre le français et la francophonie. Plutôt que d'attaquer directement des personnes, c'est le principe même du français qui a été contesté. La « généralisation » des sections internationales francophones est vécue par certains responsables politiques comme une remise en cause de la « souveraineté linguistique marocaine ». Certains y verraient même le signe d'une « dépendance culturelle et linguistique par rapport à la France, à laquelle personne n'a pourtant reproché sa responsabilité dans les revers de notre éducation nationale »¹. Si cette critique n'est pas exempte d'arrière-pensées politiques, elle témoigne cependant du caractère très sensible de la question de la place du français dans l'enseignement, même si l'ouverture de sections hispanophones et anglophones a permis de rompre l'idée d'un dialogue exclusif avec la France.

L'enterrement récent de trente ans d'arabisation a d'ailleurs déjà suscité des critiques politiques, un député estimant que « ce projet montre à quel point le lobby francophone est encore puissant et à quel point notre pays dépend de la France ».

Par ailleurs, dans un monde globalisé, il n'est pas étonnant que la jeunesse marocaine porte son regard dans d'autres directions, qu'il s'agisse de la Turquie ou des Pays du Golfe, dont les moyens financiers sont importants.

Enfin, les remarques que la délégation a parfois recueillies montrent que les dispositions de la loi française de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche qui permettent la poursuite d'études en langues étrangères - en pratique en anglais - au sein des établissements d'enseignement supérieur, pouvaient être mal perçues : du point de vue des étudiants marocains **quelle peut être la justification de suivre un cursus scolaire comportant des cours en français dans les matières scientifiques si ces disciplines sont enseignées en anglais lorsque ces étudiants accomplissent des études supérieures en France ?** La pénurie d'enseignants d'anglais limite probablement ce danger mais on ne peut exclure le développement d'un sentiment de moindre intérêt pour les études en français si elles n'étaient plus perçues que comme une porte d'entrée secondaire vers des formations de très haut niveau.

¹ Citation attribuée à Bilal Talidi, éditorialiste à Attajdid, « l'organe de presse officieux du Parti de la justice et du développement (PJD) » par Jeune Afrique.

B. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : L'OBJECTIF DE L'EXCELLENCE

1. Des relations déjà fortes

La coopération entre établissements français et marocains en matière de recherche et d'enseignement supérieur est ancienne et profonde. Si elle n'a pas eu le temps de visiter d'unité mixte, la délégation a eu l'opportunité de pouvoir s'entretenir non seulement avec **M. Lahcen Daoudi, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Formation des Cadres** mais également avec les présidents de toutes les universités marocaines, réunis pour un conseil mensuel.



Tous ont apporté le témoignage de la profondeur des relations nouées avec des établissements français. Comme l'a souligné un de nos interlocuteurs, il n'existe pas d'université marocaine qui n'entretienne pas de relations avec la France. Ainsi, par exemple, la seule unité mixte internationale de l'université de Marrakech l'associe à l'Institut de Recherche pour le développement (IRD).

De même, en 2014, le CNRS comptait, avec le Maroc pour partenaire, 4 Laboratoires internationaux associés (LIA), 4 Groupements de recherche internationaux (GDRI), 7 Projets internationaux de coopération scientifique (PICS) et 51 projets d'échanges bilatéraux.

Autre indicateur de l'intensité des relations universitaires et de recherche, 54 % des co-publications marocaines se font avec la France.

Conformément à la Convention de partenariat pour la coopération culturelle et le développement entre les deux pays, établie en juillet 2003, depuis 2012, le ministère de l'Enseignement supérieur, en partenariat avec l'Institut Français du Maroc, ont convenu de lancer chaque année un appel à

projets dans le domaine de l'enseignement supérieur afin de soutenir le développement des filières de formation innovantes dans les établissements marocains publics d'enseignement supérieur. Cet appel à projet s'adresse aux établissements qui souhaitent développer leur offre de formation dans le cadre d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements français, avec une priorité pour ceux en provenance des établissements nouvellement créés ou excentrés géographiquement.

Campus France constitue un instrument précieux de cette coopération. Service de l'Institut Français du Maroc, il a pour triple mission de fournir aux étudiants tous les renseignements sur les études en France, de les accompagner dans la construction de leur projet d'études et de faciliter les demandes de pré-inscription auprès des établissements de l'enseignement supérieur français qui lui sont connectés ainsi que les demandes consulaires. La délégation a visité deux des trois espaces **Campus France** existants, à **Rabat** et à **Casablanca**. Elle a été frappée par la qualité de l'accueil réservé aux candidats à la poursuite d'études en France et par le professionnalisme des équipes.

Faciliter le déroulement des études en France est essentiel ; mettre en réseau les étudiants et diplômés marocains de l'enseignement supérieur français est tout aussi fondamental afin de les accompagner dans la construction de leurs réseaux professionnels et de leur rendre plus simple l'accès à l'actualité du Maroc, notamment dans le domaine économique. Fort de 5 000 membres, dont 60 % résident en France et 40 % au Maroc, le Club France Maroc joue, à cet égard, un rôle très utile. Pont entre la France et le Maroc, il témoigne de la profondeur des liens tissés au fil du temps et qui ne peuvent qu'être approfondis, dans la mesure où la France constitue la première destination étrangère des étudiants marocains.

2. Un nouveau partenariat

Ancienne, la coopération universitaire connaît aujourd'hui de nouveaux développements, notamment au sein de structures associant grandes écoles françaises et universités marocaines, ou même par création *ex nihilo* de centres marocains d'écoles françaises. Elle témoigne des nouvelles orientations de partenariat entre nos deux pays dans le domaine de l'enseignement supérieur au-delà de la réalisation des études en France ; celle-ci passe par la définition de cursus partagés, afin de mettre en œuvre une véritable co-diplomation. La délégation n'oublie pas que par le nombre, l'université publique reste et restera de loin, compte tenu de l'absence de frais de scolarité, le principal vecteur de l'enseignement supérieur au Maroc, ce qu'a souligné la présidente de l'université publique de Rabat lors d'un échange avec la délégation. Au contraire, parce que c'est en son sein que la majorité de la jeunesse marocaine se forme et se prépare à l'entrée dans la vie active. La dénomination même du ministère en charge de ce secteur

(« ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche **et de la Formation des cadres** ») souligne l'importance de l'enjeu, aussi bien en termes politiques qu'économiques.

Certaines structures existent déjà, d'autres sont en phase de concrétisation.

L'**Université Euro-Méditerranéenne de Fès (UEMF)** a été créée en novembre 2012 et a commencé à fonctionner à la rentrée 2014. Labellisée par l'Union pour la Méditerranée (UpM), elle constitue une université à caractère régional dont la mission est la promotion d'échanges, de dialogue interculturel et de partenariats académiques et culturels dans la région euro-méditerranéenne ainsi que la formation et la recherche de haut niveau.

L'INSA Euro-Méditerranée à Fès appartient au réseau constitué par six écoles françaises - Lyon, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Centre-Val de Loire - et qui est devenu le premier ensemble français de formation d'ingénieurs. Cette grande école est une construction conjointe du groupe INSA et de l'UEMF.

Sur le plan politique, cette université régionale a vocation, comme l'a souligné son président, **M. Mostapha Bousmina**, « *l'Université base son fonctionnement sur des valeurs d'ouverture sur le monde, d'inclusion, de modération et de tolérance et de partage* ». Faire prendre conscience aux jeunes générations qu'il existe un futur commun au sein d'une région charnière entre l'Europe, dont la population dépasse 500 millions d'habitants, et l'Afrique et son milliard d'habitants, constitue un enjeu majeur.

Son enseignement repose sur six piliers :

- le multilinguisme, puisque chaque étudiant doit parvenir à maîtriser au moins deux langues en plus de sa langue maternelle ;

- le multiculturalisme, qui se traduit par des cours transversaux (enseignements généralisés de l'histoire, civilisations et patrimoine euro-méditerranéens pour toutes les formations et à tous les cycles) ;

- l'utilisation massive du numérique ;

- l'obligation de mobilité régionale et internationale, à raison d'un an dans un pays et six mois dans un autre ;

- l'implication sociales des étudiants, qui doivent mener des projets, par exemple de lutte contre l'analphabétisme, et acquièrent des crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) ;

- le développement de l'esprit d'initiative, d'innovation, de création et de transfert, dans le cadre d'une démarche d'entrepreneuriat.

À terme, l'UEMF ambitionne de compter 6 000 à 7 000 étudiants. Quel que soit son succès dans l'avenir, sa conception témoigne de la volonté du Maroc de constituer un *hub* universitaire régional.

Cette ambition préside aussi à la création de l'**Université privée internationale de Rabat** et de l'**École centrale de Casablanca**, que la délégation a visitées.

Telle qu'elle se présente elle-même, l'**Université internationale de Rabat (UIR)** « *a l'ambition d'être un acteur incontournable dans le développement de l'économie du savoir principalement au Maroc et plus généralement en Afrique. Ouverte sur le monde, l'UIR véhicule des valeurs universelles d'excellence, de solidarité, d'équité* ». Établissement privé, fondé par **Noureddine Mouaddib**, ancien professeur permanent à l'école Polytechnique de Nantes, elle a signé plusieurs conventions de partenariats pour intégrer, dans son réseau, des grandes écoles et des pôles universitaires performants au niveau national et international. Ces différents partenariats visent à offrir aux étudiants une double diplomation ou co-diplomation des diplômes délivrés par l'UIR. Ils se traduisent par l'accueil des étudiants de l'UIR dans les établissements partenaires pour au moins un semestre et la mise en œuvre des activités de recherche. En outre, au moins 30 % des volumes horaires d'enseignement dispensés à l'UIR le sont par le détachement d'enseignants-chercheurs en poste chez nos partenaires. Créée avec l'idée qu'il faut répondre à la demande et que les étudiants Marocains ne peuvent pas tous aller en France, cette nouvelle structure, premier partenariat public-privé, devrait à terme accueillir 5 000 étudiants.

L'**École centrale de Casablanca** participe également de cette volonté d'excellence. Elle témoigne du souci du Maroc de disposer de cadres de niveau international et de la volonté de l'école de poursuivre son ouverture à l'international. Pour l'école parisienne, cette implantation dans un pays d'avenir s'insère « *dans un processus de transformation destiné à faire de Centrale Paris, bien au-delà de l'École internationale qu'elle est déjà, une véritable marque internationale, puissante, rayonnante, compétitive* » et, qui, après Pékin, lui a fait choisir deux nouvelles implantations, Casablanca et Hyderabad.

**L'École centrale Casablanca :
la concrétisation des liens unissant centrale Paris et le Maroc**

Centrale Paris et le Maroc entretiennent depuis longtemps des liens étroits, avec une communauté de 312 Centraliens travaillant dans le pays et 145 étudiants marocains en cycle ingénieur sur notre campus.

Initiée à la demande du Royaume du Maroc, l'École centrale Casablanca s'inscrit dans le plan marocain pour le développement de l'industrie, matérialisé par le Pacte National pour l'Émergence Industrielle 2009-2015, et répond à l'objectif que Centrale Paris s'est donné de former un plus grand nombre d'ingénieurs généralistes à forte culture internationale et de haut niveau scientifique et technique, futurs leaders et experts dans le lancement et le pilotage de projets innovants.

Entièrement financée par l'État marocain, l'**École centrale Casablanca** sera construite sur le modèle pédagogique de l'**École centrale Paris** et accueillera des promotions d'une centaine d'élèves-ingénieurs. Le Maroc disposant déjà de classes préparatoires renommées et d'écoles d'ingénieurs, sa formation sera fortement positionnée sur l'ingénierie de projet.

Source : *Rapport d'activités 2013 de l'École centrale de Paris*

Quel que soit la nature juridique de la structure ou son mode de financement, la France peut capitaliser sur l'ancienneté des liens tissés avec ses partenaires marocains mais sans perdre de vue la condition sine qua non de la réussite : le Maroc est en droit d'attendre de la France non seulement un enseignement de qualité mais le même niveau d'excellence qu'en France. La France y a d'ailleurs doublement intérêt : d'abord parce que la même formation assurée au Maroc coûte moins cher qu'en France, ce qui permet d'élargir la base de la politique de coopération éducative. Mais aussi parce ce réseau d'écoles ou d'instituts supérieurs constitue une vase pour toucher l'Afrique francophone subsaharienne.

C. UNE COOPÉRATION CULTURELLE EN MOUVEMENT

Sous l'impulsion du Roi Mohammed VI, le Maroc s'est lancé dans ce que la revue *Beaux-Arts*, dans son édition de mars 2016, qualifie de « *course aux équipements culturels* ». Depuis 2011 et l'adoption de la nouvelle Constitution qui garantit la pluralité de ses héritages, le pays s'est engagé dans une politique de valorisation de son patrimoine. Elle s'est dotée, en 2012, d'une **Fondation nationale des musées**. Présidée par le **peintre Mehdi Qotbi**, rencontré par la délégation, cette jeune institution regroupe 14 musées, dont le **musée Mohammed VI**, inauguré en octobre 2014. Premier musée national construit depuis 1958, il traduit « *une volonté d'ouvrir le musée sur l'étranger* ». L'exposition en cours lors de la mission était tout à fait emblématique de cette volonté : l'exposition consacrée au Maroc médiéval avait d'abord été présentée au Louvre. Elle illustre également la profondeur des liens entre nos deux pays, conservée par l'existence d'un réseau culturel hors pair.

1. Le premier réseau culturel français à l'étranger

Créé le 1^{er} janvier 2011, l'Institut français est devenu l'opérateur unique de l'action culturelle extérieure de la France. Placé sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), il a pour vocation de dynamiser notre diplomatie d'influence, de contribuer au rayonnement de la France à l'étranger dans un dialogue renforcé avec les cultures étrangères et dans une démarche d'écoute et de partenariat.

Avec 13 implantations de l'Institut, le réseau culturel français au Maroc est le plus dense du monde.

Le réseau culturel français au Maroc

13 Instituts Français :

Agadir, Casablanca, El Jadida, Fès, Kenitra, Marrakech, Meknès, Oujda, Rabat, Tanger et Tétouan,

1 Alliance Franco-Marocaine : Safi

1 500 manifestations culturelles, en moyenne, par an (arts visuels, expositions, spectacles vivants, débats d'idées, cinéma...)

13 médiathèques françaises

35 000 inscrits pour plus de 430 000 entrées

315 000 documents tous supports

750 000 prêts par an

Plus de 70 000 élèves inscrits aux cours de français chaque année

Source : ministère des affaires étrangères et du développement international

La délégation a eu l'opportunité d'un entretien avec les directeurs de l'**Institut français de Casablanca et de Marrakech**.

2. De nouvelles formes de coopération

Au cours de sa mission, la délégation a eu la chance de pouvoir découvrir plusieurs initiatives qui témoignent d'une nouvelle dynamique des échanges culturels entre la France et le Maroc.

À Casablanca, elle a été vivement impressionnée par la diversité des activités proposées par le **centre culturel « Les étoiles de Sidi Moumen »**, symbole d'une nouvelle implication au cœur de la diversité de la société marocaine. Sidi Moumen est le quartier excentré d'où provenaient les 14 kamikazes des attentats du 16 mai 2003, qui firent 45 morts et constituent à ce jour la plus sanglante attaque terroriste qu'ait connue le Maroc. Le quartier a depuis fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine. *Les étoiles de Sidi Moumen* est le titre du roman qui retrace leur histoire. Son auteur, Madi Binebine, est le fondateur du centre culturel éponyme, conjointement avec le **cinéaste Nabil Ayouch**.

Initiative privée, le centre a pour objectif d'offrir, par la culture et l'éducation, une « alternative » à la radicalisation et à la violence aux publics défavorisés qui constituent la population du quartier. Bénéficiant depuis l'origine du soutien de l'Institut français, il offre des activités multiples - outre des cours de français gratuits, des pratiques artistiques variées (hip hop, rock, chants traditionnels...) - ainsi qu'une bibliothèque et un café.

La Saison France Maroc

Le coup d'envoi de la Saison culturelle France-Maroc 2015 a été donné le 9 mars dernier, à l'occasion de la visite au Maroc de M. Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères et du développement international.

Forte de son succès en 2014, où elle avait rassemblé pas moins de 350 000 visiteurs ou spectateurs, la Saison culturelle France-Maroc, a été placée cette année sous le signe d'« un monde à inventer ».

Dans 12 villes du Royaume la culture française contemporaine, ainsi que de belles collaborations franco-marocaines ont été présentées à un large public, en particulier aux jeunes : de Marrakech à Tanger, en passant par Essaouira ou Casablanca, une vingtaine d'événements majeurs ont représenté en tout 300 jours de manifestations, 150 jours de spectacles vivants, 52 films pour 400 projections, 300 jours d'expositions et 60 conférences. Quatre thèmes ont plus particulièrement été à l'honneur : « Femme », « Développement durable », « Afrique » et « Modernité ».

L'art contemporain s'est exposé dans les espaces publics, dont Daniel Buren à Casablanca.

À Marrakech, à la Maison Denise Masson¹, la délégation a eu la chance de pouvoir échanger avec des membres de la pépinière 2015 de la Commission Internationale du théâtre francophone (CITF)².

Ce projet paraît particulièrement intéressant en ce qu'il ne s'agit pas d'une coopération franco-marocaine mais Francophonie-Maroc, au service de nos intérêts et de notre patrimoine commun³.

¹ Riad portant le nom de Denise Masson, traductrice du Coran, qui y a vécu et travaillé de 1938 à sa mort, en 1994. Sa vie au Maroc a été consacrée à un important travail social, au dialogue entre les trois religions monothéistes et à la musique.

² C'est dans le cadre du festival *Awaln'art* (rencontres artistiques internationales en places publiques) que le Maroc accueillait après Huy (2003) et Avignon (2007), la CITF, les créateurs francophones issus des différents pays dont les gouvernements sont membres effectifs ainsi que ceux désignés par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), par le gouvernement marocain. L'objectif de ces rencontres consiste à générer des envies de collaboration dans ou hors projets CITF tout en participant à la formation initiale et continue des créateurs marocains et en leur ouvrant des horizons nouveaux.

³ Et il contribue, en ce qui concerne les acteurs marocains de la culture, à ce qu'ils s'inscrivent dans les réseaux professionnels, une ambition portée par le ministère de la culture.

CONCLUSION

Avec la Tunisie, mais par des voies différentes, le Maroc est le seul pays à avoir véritablement mis en œuvre une transition démocratique, les printemps arabes donnant une nouvelle dimension à un processus déjà enclenché. Depuis 2008, le Maroc s'est vu octroyer le statut avancé par l'Union européenne, soulignant ainsi les efforts accomplis pour avancer vers l'État de droit.

Il apparaît en effet aujourd'hui comme un pays en pleine évolution. Sa jeunesse dynamique a, comme ailleurs, un accès facile au numérique et aux nouveaux moyens de communication, et pousse au changement dans tous les domaines. Forte de ses atouts tant en matière éducative que culturelle, la France est bien placée pour l'accompagner dans ce processus, tout en contribuant ainsi au rayonnement de la francophonie en Afrique. Dans bien des domaines, la France et le Maroc ont des intérêts communs et leur coopération doit servir la vision d'un espace méditerranéen ouvert, en paix et favorisant les échanges humains, économiques et culturels. Elle doit également servir la stabilité et le développement du continent africain, l'accès à l'éducation et à la formation sont à cet égard des clés de la réussite.

La réussite des saisons marocaine en France et française au Maroc témoigne de l'attrait de chaque pays pour l'autre. Dans un monde confronté à des défis en matière de sécurité, de climat et de migration, la France a tout à gagner à « Oser le Maroc », pour reprendre la devise de l'université internationale de Rabat.

EXAMEN EN COMMISSION

MERCREDI 2 MARS 2016

Mme Catherine Morin-Desailly, rapporteur. - En avril dernier, une délégation de notre commission a effectué une mission au Maroc. C'était la première fois que nous nous rendions en Afrique et dans le monde arabe. Ce choix venait souligner la place éminente du Maroc tant du point de vue stratégique qu'en tant qu'acteur majeur de la relation entre l'Europe et l'Afrique. En 2008, le Maroc a d'ailleurs obtenu le statut avancé auprès de l'Union européenne.

Dans les domaines de compétence de notre commission, elle était d'autant plus justifiée que le Maroc constitue le premier réseau d'enseignement français à l'étranger et le premier réseau culturel français à l'étranger.

Dernier élément de contexte, les saisons croisées entre la France et le Maroc. Certains ont sans doute encore en mémoire la visite de l'exposition sur le Maroc contemporain à l'Institut du Monde arabe. À Rabat, nous avons pu visiter l'exposition consacrée au Maroc médiéval auparavant présentée au Louvre. Ces événements constituaient également une illustration de l'intensité des échanges culturels entre nos pays, renforcés après l'accession au trône du roi Mohammed VI et, plus encore, de la réforme constitutionnelle de 2011.

Au lendemain des printemps arabes, le Maroc s'est engagé de manière déterminée dans une politique de renouveau des institutions. La Constitution reconnaît les fondements historiques multiples du Royaume et accorde une place à l'exercice des libertés individuelles.

Faire avancer l'état de droit revêt de multiples aspects. Je pense par exemple au nouveau code de la famille.

Pour ce qui nous concerne plus directement, la communication dispose désormais d'un cadre légal rénové, qui tend à se rapprocher des standards démocratiques, aux dires mêmes des personnalités officielles rencontrées par la délégation qui nous ont livré leur analyse sans langue de bois.

Trois chantiers principaux ont été ouverts :

- la réforme du cadre légal de l'exercice de la profession de journaliste ;

- la mise en place de règles permettant de garantir l'indépendance de l'audiovisuel public ;

- la mise en œuvre d'une véritable filière de formation des journalistes.

Lors de l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre de la communication a été très clair sur la volonté d'élaborer un nouveau code de la presse, projet qui « *ambitionne de consolider les garanties des libertés de la presse, en droite ligne des dispositions constitutionnelles et des engagements internationaux du Royaume et d'abolir les peines privatives de liberté, tout en les substituant par la responsabilité sociale et la réparation civile, via des amendes appropriées* ».

La réforme du paysage audiovisuel traduit, elle aussi, la volonté du Maroc de développer l'option démocratique à travers la consécration du pluralisme, la consolidation des fondements de l'état de droit et des institutions et la garantie de l'exercice de la liberté d'expression et d'opinion. Placée sous la protection tutélaire du Roi, la Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca), créée en 2002, a pour mission première de veiller au respect des principes du pluralisme, de la diversité et de la liberté d'expression « *dans le respect des valeurs civilisationnelles fondamentales et des lois du Royaume* ». Elle a à sa tête une femme remarquable, Mme Amina Lamrini, avec qui nous avons longuement échangé et qui a souligné les évolutions positives enregistrées ces dernières années.

Dernier signe tangible d'évolution, la priorité donnée à la formation des journalistes. Le développement des médias numériques et l'élargissement de l'offre audiovisuelle ont placé la question de la formation - initiale comme continue - des journalistes parmi les chantiers prioritaires de l'Institut supérieur de l'information et de la communication (Isic) qui constitue la seule école publique de journalisme. Elle forme une cinquantaine de professionnels chaque année, qui, semble-t-il, s'insèrent facilement sur le marché du travail et les responsables que nous avons rencontrés étaient très demandeurs d'une coopération avec les établissements français.

Cette transformation institutionnelle traduit les aspirations d'une société jeune à plus de transparence et de développement par la connaissance.

En effet, le premier défi que le Maroc doit relever concerne la démographie : en cinquante ans, la population a été multipliée par trois. Elle dépasse désormais 33 millions d'habitants, dont 30 % ont moins de 15 ans. C'est dire si la question éducative et la scolarisation de tous revêtent un caractère tout à fait prioritaire.

De fait, de 38 % en 1960, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est passé à plus de 71 % en 1999 et atteint désormais 99,5 %. Si le taux d'alphabétisation n'atteint guère plus de 56 % globalement, il s'élève à 84 % chez les 15-24 ans. Néanmoins, le ministre de l'éducation nationale déclarait récemment, si l'on en croit la presse, que « *l'école publique marocaine a touché le fond puisque 76 % des élèves ne savent ni lire ni écrire après quatre*

années passées en primaire, la majorité des élèves entre 6 et 11 ans n'ont pas acquis les bonnes bases de lecture, d'écriture, de calcul ».

D'où l'adoption d'une « vision stratégique pour la réforme de l'école marocaine », adoptée en mai dernier et couvrant les années 2015 à 2030. Cette politique ambitionne l'édification d'une école nouvelle qui sera l'école de l'équité et de l'égalité des chances, l'école de la qualité pour tous. Pour ce faire, la vision stratégique estime nécessaire de repenser la formation et la qualification des métiers de l'enseignement, de reconsidérer les méthodes pédagogiques, de revisiter les programmes, de clarifier les choix linguistiques, de mettre en place une nouvelle gouvernance et de promouvoir la recherche scientifique et l'innovation.

La pression est encore plus forte dans l'enseignement supérieur, dont les effectifs progressent très rapidement : de moins de 300 000 à la rentrée de 2007, le nombre des étudiants est passé à près de 700 000 aujourd'hui. Bien évidemment, un accroissement aussi rapide pose d'inévitables problèmes de capacités d'accueil et de montée en puissance du corps enseignant. Sans oublier la question de l'accès au marché du travail des jeunes diplômés, d'autant que la proportion de bacheliers littéraires s'accroît par rapport aux bacheliers scientifiques.

Après le Liban, le réseau de l'enseignement français au Maroc est aujourd'hui le premier au monde par le nombre d'établissements et d'élèves scolarisés, soit 32 000 élèves au sein de 36 établissements. Ceux-ci se répartissent entre gestion directe par l'Agence de l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et établissements partenaires.

La délégation a eu la grande chance de visiter trois d'entre eux, lui permettant ainsi de mieux appréhender la diversité des situations :

- **le lycée Lyautey de Casablanca**, avec près de 3 500 élèves constitue un des établissements les plus importants de toute l'éducation nationale ;

- récemment ouvert, **le groupe scolaire Jacques Majorelle de Marrakech** accueille plus de 600 élèves, dont quelques Français et constitue un établissement partenaire, géré par la Mission laïque française ;

- **l'école primaire Narcisse Leven**, qui compte environ 200 élèves dont un tiers de Français, qui dépend de l'Alliance israélite universelle, et est sans équivalent dans tout le monde arabe.

Au-delà des spécificités de chacun, nous avons constaté la grande qualité et la variété des enseignements dispensés. Tout à fait logiquement, ce réseau suscite l'admiration et doit faire face à une très forte demande. Malgré le montant des frais à la charge des familles, souvent hors de portée pour les foyers marocains, la France n'éprouverait aucune difficulté à « remplir » des établissements supplémentaires si elle faisait le choix d'en ouvrir. Mais outre le coût d'une telle politique, l'enseignement français au

Maroc n'a pas vocation à se substituer à l'enseignement public marocain, qui doit poursuivre son propre développement.

Plus globalement, c'est la question de la place du français dans l'ensemble du système scolaire marocain qui est aujourd'hui posée. Si les élèves apprennent le français dès la deuxième année de l'école primaire, de l'aveu des responsables rencontrés par la délégation, à la fin du cursus scolaire, c'est-à-dire après douze années d'études, la majorité d'entre eux ne possède qu'un niveau très faible. Pourtant, c'est en français que continuent d'être enseignées les matières scientifiques dans l'enseignement supérieur.

Le gouvernement marocain a décidé de mettre en place des sections internationales du baccalauréat marocain, afin de préparer les élèves à accéder à l'enseignement supérieur et de faciliter leur insertion économique. Dans ces sections, la langue étrangère est progressivement utilisée pour l'enseignement de certaines matières du cursus. Cette expérience est toute récente, puisque seuls six lycées expérimentaient une section internationale à la rentrée 2014. À la rentrée 2015, l'expérience a été étendue à au moins un lycée public dans chacune des académies. 200 sections internationales francophones existent désormais (deux hispanophones et deux anglophones).

Dernier élément en date, postérieur à notre visite, le 10 février dernier, le conseil des ministres a entériné l'enterrement de l'arabisation de l'enseignement. Ce programme vise à « franciser » l'enseignement des mathématiques, des sciences naturelles et des sciences physiques. Cette politique ouvre de nouvelles perspectives à la coopération éducative entre nos deux pays. Il serait en effet dommage que la volonté que manifestent les autorités marocaines soit freinée par l'absence d'enseignants de qualité. Elle constitue en tout cas une raison supplémentaire d'accentuer nos efforts d'accueil - déjà très importants grâce à Campus France - des étudiants marocains en France, qui constituent bon an mal an la deuxième communauté étrangère dans notre enseignement supérieur. Elle rend encore plus intéressantes les initiatives en faveur de la création d'écoles au Maroc même. Outre un coût moindre, une telle volonté permet d'ouvrir l'enseignement supérieur français à des jeunes qui n'y auraient pas accès et valide la volonté affichée par le Maroc de constituer un pont entre l'Europe et l'Afrique et, en particulier, entre la France et le monde africain francophone, volonté clairement appuyée par le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche lors de l'échange que nous avons pu avoir avec lui ainsi que les présidents d'université réunis.

L'INSA de Fez constitue déjà un exemple réussi de cette politique de co-diplomation. L'Université internationale de Rabat, établissement privé de tout premier plan, nous a vivement impressionnés.

Il faut également encourager les projets tels que celui qui nous a été présenté à Casablanca d'école centrale, c'est-à-dire d'une grande école française

« décentralisée » mais qui offre le même niveau d'enseignement et exige la même excellence qu'à Paris ou Hyderabad où l'école est également implantée.

Rapprocher l'enseignement français des Marocains pourrait également éviter de trop politiser le débat car le français, surtout après les printemps arabes, a été parfois présenté ou vécu comme une langue réservée à une élite. Certains verraient dans la généralisation des sections internationales francophones une remise en cause de la « *souveraineté linguistique marocaine* » voire le signe d'une « *dépendance culturelle et linguistique par rapport à la France* ». L'enterrement récent de trente ans d'arabisation a d'ailleurs déjà suscité des critiques politiques, un député estimant que « *ce projet montre à quel point le lobby francophone est encore puissant et à quel point notre pays dépend de la France* ».

Prenons garde, par conséquent, à croire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

J'en viens maintenant à la coopération culturelle.

Je l'ai dit, le réseau culturel français au Maroc est le premier au monde, avec 13 implantations de l'institut. 1 500 manifestations culturelles sont organisées en moyenne chaque année, le pays compte 13 médiathèques françaises, avec plus de 35 000 inscrits. En outre, plus de 70 000 élèves sont inscrits aux cours de français dispensés par les différents instituts et l'Alliance française.

Au-delà de cette politique, émergent de nouvelles formes de coopération ou d'expression, publiques ou privées.

Ainsi, en banlieue de Casablanca, nous avons eu la chance de visiter le centre culturel « Les étoiles de Sidi Moumen », fruit d'une initiative conjointe de l'auteur du roman éponyme Madi Binebine et du réalisateur Nabil Ayouch. Ce centre s'est donné pour objectif d'offrir, par la culture et l'éducation, une « alternative » à la radicalisation et à la violence aux publics défavorisés qui constituent la population de ce quartier excentré dont provenaient les 14 kamikazes des attentats du 16 mai 2003 qui firent 45 morts.

Autre rencontre marquante, celle que nous avons eue à Marrakech à la Maison Denise Masson, où nous avons échangé avec des membres de la pépinière 2015 de la Commission internationale du théâtre francophone. Ce projet me paraît particulièrement intéressant en ce qu'il ne s'agit pas d'une coopération franco-marocaine mais Francophonie-Maroc, au service de nos intérêts et de notre patrimoine commun.

À l'autre bout de l'échelle, du moins par la taille, comment ne pas saluer ce que la revue *Beaux-Arts*, dans sa dernière édition, qualifie de « *course aux équipements culturels* ». Depuis 2011 et l'adoption de la nouvelle Constitution qui garantit la pluralité de ses héritages, le Maroc s'est engagé dans une politique de valorisation de son patrimoine. Il s'est doté, en 2012,

d'une Fondation nationale des musées. Présidée par le peintre Mehdi Qotbi, que nous avons rencontré, cette jeune institution regroupe 14 musées, dont le musée Mohammed VI, inauguré en octobre 2014. Premier musée national construit depuis 1958, il traduit « une volonté d'ouvrir le musée sur l'étranger ».

Autre projet destiné à élargir l'offre culturelle du pays et, par-là, s'attirer de nouveaux visiteurs, le musée de la Photographie et des Arts visuels (MMP+) de Marrakech vient de se voir décerner le « *Leading Culture Destination Award* », équivalent des oscars des musées, dans la catégorie « *Meilleure nouvelle destination en Afrique* ». Avec cette récompense, *Beaux-Arts* estime que « le Maroc fait une entrée remarquable sur le nouvel échiquier culturel mondial ». Je vois, pour ma part, dans cette reconnaissance, le reflet d'un pays en pleine évolution, dont la jeunesse dynamique pousse au changement dans tous les domaines. Forte de ses atouts tant en matière de système éducatif que de culture, la France est bien placée pour l'accompagner dans ce processus, tout en contribuant ainsi au rayonnement de la francophonie en Afrique.

M. Louis Duvernois. - Merci, madame la présidente, pour cette synthèse très complète. La francophonie marocaine est particulièrement intéressante, constituant un pont entre l'Europe et l'Afrique. Il s'agit là d'une conception très actuelle de ce qu'elle peut être. Je compte d'ailleurs approfondir ce point dans le cadre du groupe de travail que j'anime avec Claudine Lepage.

Mme Mireille Jouve. - Nos échanges ont été très denses tout au long de la mission. Ils nous ont permis de saisir l'importance du Maroc comme point d'entrée sur l'Afrique. J'ai également été frappée par la place que la France y occupe.

Par ailleurs, je tiens à souligner que nous avons rencontré des femmes de premier plan, telle que la présidente de la Haca - que vous avez mentionnée, madame la présidente -, la présidente de l'université de Rabat ou celle de l'école centrale de Casablanca. S'il reste beaucoup à faire afin d'assurer l'égalité des droits, notamment sur l'accès à l'enseignement pour les filles, ce dynamisme est gage d'espoir.

Mme Catherine Morin-Desailly, présidente - Notre mission s'est évidemment faite en coordination avec la commission des affaires étrangères ; je m'étais d'ailleurs entretenue au préalable avec son président.

Elle s'est déroulée à un moment charnière, quelques jours après le deuxième forum parlementaire franco-marocain. Nous avons ainsi contribué à la réconciliation entre nos deux pays après une année de brouille. Ne l'oublions pas, le Maroc est un pays hautement stratégique.

ANNEXES

Article *Le Matin***Entretien avec Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat français****«En matière d'éducation, la qualité doit primer en tout projet de réforme»**

Entretien réalisé par Ayoub Lahrache, LE MATIN 26 April 2015 - 15:38 451 Facebook Tweet Google +



Catherine Morin-Desailly. Ph. Seddik

Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication au Sénat français, était en visite dans le Royaume où elle a pu avoir des entretiens avec plusieurs hauts responsables marocains. Nous l'avons rencontrée et évoqué avec elle plusieurs questions liées à la coopération entre le Maroc et la France dans le domaine de la culture, de la francophonie et de l'enseignement.

Dans le cadre de votre visite, vous avez rencontré plusieurs hauts responsables marocains. Quelles sont les questions que vous avez abordées ?

Nous avons rencontré le ministre de la Communication ainsi que le ministre de l'Enseignement supérieur. En cette occasion, nous avons évoqué des sujets tels que l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et le volet culturel. Nous avons également rencontré des acteurs de la société civile porteurs de projets, souvent accompagnés par l'Institut français, qui veille à multiplier les partenariats utiles à notre coopération. Dans le cadre de cette visite, nous avons travaillé également sur l'approfondissement de la francophonie et sur les moyens de répondre à la demande de nos amis marocains pour les questions éducatives. Des visites aux établissements du réseau scolaire ont été programmées. Nous avons visité également le Lycée Moulay Youssef à Rabat, car nous sommes intéressés par les sections bilingues qui ont vu le jour et la manière dont on peut accompagner cette stratégie du Maroc de développer son propre système éducatif intégrant cette dimension d'apprentissage des langues.

La France reste la destination privilégiée des étudiants marocains après le bac. Comment d'après vous peut-on mettre à profit cette donnée pour tisser des liens culturels et scientifiques plus forts entre les deux pays ?

Effectivement, les Marocains sont la première communauté d'étudiants étrangers en France. Dans le cadre de notre visite, nous avons visité Campus France, qui est un outil mis à la disposition des étudiants désirant

poursuivre leurs études en France. Nous avons rencontré plusieurs étudiants remplissant leurs dossiers et nous avons été impressionnés par l'efficacité de ce système qui permet en quelques mois d'accompagner quelque 10.000 étudiants dans leur démarche.

Pour nous, l'enjeu est de faire accéder à l'enseignement supérieur le plus grand nombre d'étudiants dans un contexte en évolution continue et qui a besoin de formation. Je pense que la formule qui consiste en le départ des étudiants marocains en France est bonne, mais on peut aussi avoir d'autres formes de partenariat pour la diffusion de la culture et l'éducation et la formation sur le territoire marocain, comme la constitution des hubs franco-marocains permettant également à nos étudiants français de venir apprendre ici au Maroc.

Les écoles françaises sont aussi très présentes au niveau des grandes villes marocaines, mais les frais de scolarité ne cessent d'augmenter. Cela constitue une frustration pour beaucoup de parents qui ne peuvent pas offrir à leurs enfants la possibilité d'y accéder. Quel rôle peut jouer un sénateur dans ce sens ?

Ce problème n'est pas valable que pour le Maroc, mais pour l'ensemble du réseau des écoles françaises dans le monde. Le coût de fonctionnement tant en dotation en matériel qu'en ressources humaines est important dans un réseau comme celui-là. La France fait déjà des efforts substantiels pour le détachement des professeurs titulaires ainsi que pour les recrutements locaux. Aujourd'hui, la question qui se pose est de savoir si on doit continuer le développement de ce type d'enseignement tel que nous le connaissons, et donc supporter ces coûts qui augmentent régulièrement, ou développer des partenariats avec le ministère de l'Éducation local qui nous permettra de maintenir la dynamique de développement, mais en permettant aussi parallèlement la mutualisation et le partage des coûts de fonctionnement. C'est la raison pour laquelle nous avons passé un accord il y a quelques mois avec le ministère de l'Éducation marocain qui nous permet de travailler autrement, mais en ayant les mêmes soucis quantitatifs et qualitatifs.

La réforme de l'enseignement est d'actualité au Maroc. On n'arrive toujours pas à trouver la bonne recette pour mettre sur les rails un système performant. D'après votre expérience, existe-t-il une recette idéale ?

La réforme est l'une des questions que nous avons évoquées avec nos interlocuteurs. Pour nous, la qualité doit toujours primer. Il faut se focaliser sur la formation des enseignants. Aujourd'hui, toute une génération part à la retraite et il faut former tout un bataillon d'enseignants. Il faut définir aussi un certain nombre de fondamentaux. Travailler sur le socle des compétences à acquérir par les jeunes pour les doter d'un passeport pour leur émancipation et leur autonomie par la suite. Savoir parler sa langue maternelle, savoir parler au moins deux langues étrangères, lire, écrire et compter, sans oublier l'éducation culturelle... Mais pour tout ça, il faut aussi des moyens, car assurer une éducation pour tous demande d'importants engagements.

Explorer de nouveaux champs de coopération

Sept membres de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat français ont effectué une visite au Maroc au courant de la semaine passée. Présidée par Catherine Morin-Desailly, la délégation sénatoriale s'est réunie avec nombre de responsables et d'acteurs de la société civile. Selon Mme Morin-Desailly, cette visite, prévue depuis octobre dernier, intervient dans un contexte particulier, celui de la reprise des bonnes relations entre les deux pays après une année troublée. Ainsi, la délégation affirme que l'objectif est d'explorer de nouveaux champs de coopération. «Une vision partagée par les deux gouvernements ainsi que par les parlementaires des deux pays», précise Mme Morin-Desailly. De son côté, le sénateur Dominique Bailly a souligné que cette visite était très symbolique, étant la première après une année délicate. «Nous avons ressenti de la part des responsables et aussi de la société civile cette attractivité et cette volonté de travailler ensemble», confie-t-il. Les questions de l'éducation et de la culture ont été au centre de cette visite, mais la mission s'est aussi intéressée à des questions d'ordre plus général. Le Royaume représente aujourd'hui une porte d'entrée pour une meilleure coopération culturelle, économique et politique avec l'Afrique et c'est à travers le Maroc que la France pourra développer nombre de projets dans ce sens, affirme Mme Morin-Desailly.

Données générales sur le Maroc

Nom officiel : Royaume du Maroc

Nature du régime : Monarchie

Chef de l'Etat : Le Roi Mohammed VI (intrônisé le 30 juillet 1999)

Chef de gouvernement : M. Abdelilah Benkirane (depuis le 29 novembre 2011)

I. Données géographiques

Superficie : 446 550 km²

Capitale : Rabat

Villes principales : Casablanca, Fès, Tanger, Meknès, Marrakech, Salé, Agadir

Langue (s) officielle (s) : arabe, tamazight

Langue (s) courante (s) : arabe dialectal (darija), langues berbères, français (commerce, politique, diplomatie)

Monnaie : dirham marocain 1 euro = ± 11,2 MAD

Fête nationale : 30 juillet (Fête du Trône)

II. Données démographiques

Population : 33,0 millions (estimation 2014 CIA World Factbook)

Densité : 73,9 hab./km²

Croissance démographique : +1,02 % (estimation 2014) CIA world Factbook)

Espérance de vie : 76,5 ans (CIA world Factbook)

Taux d'alphabétisation : 56,1% (84% pour les 15-24 ans)

Religion (s) : islam sunnite de rite malékite (99 %), christianisme, judaïsme (1 %)

Indice de développement humain : 0,591, 130^e (classement 2013)

(Sources : DNS, CIA World Factbook, rapport 2013 du PNUD)

III. Données économiques (2014, sauf mention contraire)

PIB : 90 Mds € (estim.) (à taux de change constant)

PIB par habitant : 3.392

Taux de croissance : +2.9% (3.6% hors agriculture) 2014, 4,4 %
(prévision 2015 du FMI)

Taux de chômage (au sens du BIT) : 9.6 %

Taux d'inflation : 1,6 %

Dette publique : 66.4% du PIB

Déficit budgétaire : 4.9 % du PIB, 4.3 % du PIB (prévision 2015 du FMI)

Déficit courant : 5.8 % du PIB (prévision 2015 du FMI)

Balance commerciale : -17.6 % du PIB

Principaux clients (2013) : France (21,4 %), Espagne 18,9 %, Brésil
6,0 %,

Principaux fournisseurs (2012) : Espagne (13,5 %), France (12,9 %),
États-Unis (7,5%)

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

agriculture : 14,6 %

industrie : 27,3 %

services : 58,0 %

Exportations de la France vers le Maroc () : 5.1 Md€ =

Importations françaises depuis le Maroc () : 4.4 Md€ =

(Sources : FMI, DGTPE, service économique de l'ambassade de France au Maroc, CIA
World Factbook)

Carte du Maroc



PROGRAMME DE LA MISSION

Dimanche 19 avril 2015

- Visite du Musée Mohammed VI en compagnie de M. Mehdi Qotbi, président de la Fondation nationale des musées marocains, et de Paul de Sinéty, conseiller de coopération et d'action culturelle adjoint

Lundi 20 avril 2015 - Rabat

- Rencontre avec M. Mustapha Khalfi, ministre de la communication, accompagné par M. Jean-Marc Berthon, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français du Maroc (IFM), et Mme Caroline Vabret, premier secrétaire - droits de l'homme et société civile, chef de cabinet

- Rencontre avec M. Rachid Talbi Alami, président de la chambre des représentants

- Rencontre avec M. Lahcen Daoudi, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de la formation des cadres

- Déjeuner offert par le conseiller de coopération et d'action culturelle (Cocac) avec l'équipe du service de coopération et d'action culturelle :

- M. Jean-Marc Berthon, conseiller de coopération et d'action culturelle, directeur de l'Institut français du Maroc
- Mme Caroline Vabret, premier secrétaire - droits de l'homme et société civile, chef de cabinet
- M. Paul de Sinéty, conseiller de coopération adjoint, coopération culturelle et éducative
- M. Michel Houdu, conseiller de coopération adjoint enseignement français
- Dr. Christophe de Beauvais, responsable du pôle universitaire
- M. Payam Shahrjerdi, responsable du pôle technique et gouvernance
- M. Guy Trezeux, responsable du pôle langue française & coopération linguistique de l'Institut français du Maroc
- M. Bernard Millet, directeur de l'Institut français de Rabat
- M. Bernard Rubi, responsable de Campus France
- Mme Fabienne Jankowski, secrétaire générale, directrice-adjointe de l'IFM

- Visite de l'Université Internationale de Rabat avec son directeur M. Nouredine Mouaddib
- Rencontre avec M. Mohamed Cheikh Biadillah, président de la chambre des conseillers
- Dîner à la résidence de France avec des personnalités du monde politique et culturel

Mardi 21 avril 2015 - Rabat

- Visite de la section bilingue du lycée Moulay Youssef avec son directeur M. Benhissoune, et point sur l'accord de partenariat récemment signé avec Polytechnique, accompagné notamment par Mme Frédérique Penilla, attachée de coopération pour le français
- Visite de l'Institut supérieur d'information et de communication, avec son directeur M. Aarab, et point sur la coopération avec les institutions françaises et dans le cadre euro-marocain
- Déjeuner offert par le pôle gouvernance avec la présidente de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (Haca) : Mme Amina Lemrini El Ouahabi
- Visite de l'Espace Campus France avec une présentation du dispositif et du club France-Maroc par le directeur M. Bernard Rubi et son équipe
- Visite de l'Institut français de Rabat, accompagnée par son directeur M. Bernard Millet
- Dîner à l'invitation de M. Abderraim Atmoun, président du groupe d'amitié France-Maroc à la chambre des conseillers, en présence notamment de MM. Alexis Le Cour Grandmaison, ministre-conseiller, et Didier Larroque, consul général à Rabat

Mercredi 22 avril 2015 - Casablanca

- Visite de l'Institut Français accompagnée par le directeur M. Alban Corbier-Labasse
- Visite du pôle francophone de l'école Ibn Arroumi dans l'ancienne médina

-
- Déjeuner offert par le Cocac avec des personnalités du monde culturel et universitaire de Casablanca, notamment :
 - Mme Ghita Lahlou, directrice de l'École centrale de Casablanca
 - M. Driss Jaydane, intellectuel et chroniqueur
 - Mme Naima Elmdaghri, directrice de l'Institut Pasteur
 - M. Idriss Mansouri, président de l'université Hassan II
 - Mme Yasmine Benamour, directrice de l'Institut des Hautes études de Management (HEM)
 - M. Rachid Andaloussi, président de l'association Casamémoire
 - M. Nabyl Ayouch, président du Centre culturel de Sidi Moumen
 - M. Ahmed Ghayet, président de l'association Marocains pluriels
 - Visite du centre culturel « Les Étoiles de Sidi Moumen » en compagnie de son président M. Nabyl Ayouch
 - Réception offerte par le Consul général à la résidence de France - rencontre avec la communauté française et avec les représentants de la chambre de commerce

Jeudi 23 avril 2015 - Casablanca

- Visite du lycée Lyautey, Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), avec son proviseur M. Didier Montant
- Visite de l'école primaire Narcisse Leven (alliance israélite universelle) avec sa directrice Mme Sylvie Ohnona
- Visite de deux projets de la saison culturelle France-Maroc : installation Buren à la cathédrale et exposition du photographe Stéphane Zaubitzer à la fondation Slaoui
- Visite de l'École centrale de Casablanca avec sa directrice Mme Ghita Lahlou
- Dîner offert par le consul général à la résidence de France autour de personnalités du monde politique, culturel et éducatif de Marrakech

Vendredi 24 avril 2015 - Marrakech

- Entretien avec M. Ahmed Benzzi, directeur de l'Académie régionale d'éducation et de formation de Marrakech, accompagné par M. Claude Cortier, attaché de coopération pour le français
- Visite de la section internationale du lycée Abou Abbas Sebti
- Visite du groupe scolaire Jacques Majorelle de l'OSUI (mission laïque)

- Déjeuner à la Maison Denise Masson - présentation du projet avec la fondation de France de Centre de recherche sur le fait religieux, en compagnie de l'équipe de l'Institut français Marrakech, conseillers consulaires, présidents de l'Association démocratique des Français de l'étranger (ADFE) et de l'Union des Français de l'étranger (UFE), membres de la pépinière 2015 de la Commission internationale du théâtre francophone, participants au séminaire Arts de la rue dans le cadre d'Awaln'art

- Visite de l'Institut français (site de Gueliz) accompagnée par son directeur M. Pierre Raynaud